

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 19 février 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nourati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Daniel NAVARRO - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Nathalie LAINE - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Vincent GOMEZ représenté par Bernard MARTY - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Christophe MASSE représenté par Josette FURACE - Florence MASSE représentée par Marc LOPEZ - Guy MATTEONI représenté par EMMANUELLE SINOPOLI - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Jérôme ORGEAS représenté par Danielle MILON - Christyane PAUL représentée par Maxime TOMMASINI - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Dominique TIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALOCCO - Michel CATANEO - Yann FARINA - Laurent LAVIE - Karim ZERIBI.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

FCT 025-682/15/CC

■ Paiement de la cotisation 2015 à l'association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe
DES 15/12760/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Créée en 1951, l'Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) compte aujourd'hui plus de 1500 collectivités territoriales, communes, départements, régions ainsi que des groupements de communes.

L'AFCCRE constitue la section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, organisation européenne, qui rassemble plus de 100 000 collectivités territoriales en Europe et qui dispose d'un statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe.

Elle est par ailleurs, membre de l'organisation mondiale de collectivités territoriales, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), fondée lors du Congrès de Paris en mai 2004.

Son objectif principal est d'assister et conseiller les communes, les groupements de communes, les départements et les régions dans leurs activités et démarches européennes : recherches d'informations, de contacts et de financements pour leurs projets nationaux et transnationaux.

Elle assure une veille permanente de la réglementation communautaire afin de permettre aux collectivités territoriales d'anticiper les conséquences sur le plan local.

Afin d'associer au plus près les élus locaux et régionaux, l'AFCCRE a créé des commissions ouvertes à ses membres sur des thèmes tels que la cohésion territoriale, l'environnement et le développement durable. Elles ont notamment pour objet d'élaborer des propositions et des contributions dans le cadre des débats et des consultations européennes sur les dossiers intéressant les collectivités territoriales.

Force de propositions, elle participe en liaison avec le CCRE aux réunions organisées par les institutions européennes (Parlement européen, Commission européenne...) et intervient également dans la mise en relation des collectivités territoriales membres avec des représentants de la Commission européenne ou d'autres institutions.

Elle est par ailleurs à la disposition des membres des délégations françaises au Comité des Régions (CdR) et au Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux de l'Europe (CPLRE).

Elle s'efforce de participer à un dialogue suivi avec les Associations nationales de collectivités territoriales. L'AFCCRE a ainsi signé, en 2008, un accord avec l'Association des Départements de France (ADF).

L'AFCCRE est une source d'information sur l'actualité et les politiques européennes intéressant directement ou indirectement les collectivités territoriales.

En France, elle est un partenaire privilégié pour la diffusion de l'information communautaire. Son magazine Europe locale, son Flash Info, son site Internet ainsi que les réunions d'information organisées au niveau local permettent aux collectivités territoriales d'être au fait de l'actualité européenne. Elle assure enfin, en France, le suivi et la promotion de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale que MPM a signée en octobre 2011.

Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015

Ce document, initié par le CCRE, en lien avec ses associations nationales permet de formaliser l'engagement des collectivités territoriales en faveur de l'égalité des femmes et des hommes. Près de 100 collectivités territoriales ont d'ores et déjà signé la Charte en France.

Le présent rapport vise à poursuivre le travail engagé avec l'AFCCRE en 2011 et à autoriser le paiement de la cotisation 2015. A ce titre, sur les 18 communes que compte la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole 6 sont déjà membres de l'association dont la Ville de Marseille. Aussi, le montant de la cotisation pour l'année 2015 s'élève à 5 088 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il est important pour MPM d'adhérer à cette association regroupant certaines de ses communes ;
- Le rôle important de MPM vis-à-vis de l'Europe dans sa gestion des fonds européens

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée le paiement de la cotisation 2015 à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe pour un montant de 5 088 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la communauté urbaine fonction 90 - Nature 6281 - sous politique B340.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux
Relations internationales et Europe

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Roland BLUM

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 19 Février 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 20 février 2015**